

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LEON GROSSE

Changeons le présent



Pour l'année 2024, Léon Grosse obtient un score de 78/100 à l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Pour mémoire, le calcul de l'index est basé sur cinq critères réglementaires distincts qui évaluent l'égalité en termes de rémunération et de représentation.

Pour l'entreprise Léon Grosse, le détail des 78 points obtenus est le suivant :

- Indicateur 1 – Écart de rémunération : 33/40
- Indicateur 2 – Écart d'augmentations individuelles : 20/20
- Indicateur 3 – Écart de promotions : 10/15
- Indicateur 4 – Augmentation des femmes de retour de congé maternité : 15/15
- Indicateur 5 – Répartition des sexes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Au sein du Comité de Direction Générale, les femmes sont représentées à près de 17%.

Dans le cadre de son accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2023-2025, le Groupe poursuit activement son engagement au travers d'actions significatives en 2024 dans les domaines favorisant la mixité professionnelle et l'évolution professionnelle des femmes.

Léon Grosse a notamment signé la charte de la parentalité en entreprise et pris part à l'initiative StOpE (Stop au Sexisme Ordinaire en Entreprise). Sous l'impulsion du réseau interne EquiLibre, un programme de Mentorat interne à destination des femmes a par ailleurs été lancé, tandis que la formation "Leadership au féminin" poursuit son déploiement avec succès.

L'année a également été marquée par la 3^{ème} édition de l'événement "Elles bougent dans le BTP" visant à sensibiliser les collégiennes et lycéennes à nos métiers. Olivier Crillon, Directeur Général, et sponsor de la féminisation dans le Groupe, a quant à lui animé une conférence interne à l'occasion de la semaine de la mixité et de l'égalité professionnelle. Enfin, Lionel Christolomme, Président du Directoire, a pu partager la culture RSE du Groupe et les engagements concrets associés lors de sa participation à l'émission "Succès d'entreprise" sur BFM Business.

Ces initiatives confirment la volonté de Léon Grosse de s'investir pleinement dans ces sujets afin d'informer, de sensibiliser et d'accompagner le plus grand nombre.

NB : Résultats des indicateurs calculables des autres sociétés du Groupe soumises au calcul de l'index selon les quatre indicateurs des entreprises de moins de 250 salariés :

Guiban : indicateur 2 : 35/35; indicateur 5 : 0/10 - **BCM** : indicateur 5 : 0/10 - **Techniwood** : indicateur 2 : 35/35; indicateur 5 : 5/10 - **Rinaldi** : indicateur 2 : 35/35; indicateur 4 : 15/15; indicateur 5 : 5/10.